



**CERTIFICAT DE VENTE OU DE CESSION  
D'UN VÉHICULE D'OCCASION**  
*À remplir sans rature ni surcharge*

*Je soussigné(e)*

Nom : ..... ou Raison sociale : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone (à toutes fins utiles) : .....

**TAMPON  
OBLIGATOIRE**

**VENDEUR**

*Déclare avoir vendu ou cédé à*

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone (à toutes fins utiles) : .....

**ACQUÉREUR**

*Le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :*

Marque : ..... N° d'immatriculation : .....  
N° dans la série du type : .....

*Attestation sur l'honneur*

Je certifie que ce véhicule n'a subi aucune modification notable susceptible de justifier une réception à titre isolé.

Fait à ..... , le ..... Signature : .....

*Réglementation*

☞ **Art. 106 du Code de la Route** - En cas de vente d'un des véhicules visés à l'article 101, l'ancien propriétaire doit, sans délai, adresser au Service des Titres de Circulation **le certificat d'immatriculation**, qui lui a été délivré, ainsi que **le jeu des plaques minéralogiques** correspondant accompagné d'une **déclaration** l'informant **de la vente** et indiquant l'identité et le domicile déclarés par l'acquéreur. Lorsque celui-ci aura son domicile à l'étranger, un certificat pour l'obtention des titres de circulation à l'étranger sera délivré au vendeur.

**- Aucune annulation ou rétractation ne pourra être acceptée par le Service des Titres de Circulation au delà d'un mois à compter de la date de restitution des plaques -**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00